



**Compte rendu de réunion de conseil d'administration  
de la Fédération nationale Afac-Agroforesteries  
du 19 mai 2022**

Etat : transmis pour validation

**administrateurs présents - administrateurs excusés**

REGION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Auvergne-Rhône-Alpes	<b>Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes</b> Délégué : Sylvie Monier	
Bourgogne-Franche-Comté	<b>FNE Bourgogne-Franche-Comté</b> Mandataire : Hervé Bellimaz Délégué : Maxence Belle	<b>Fédération départementale des chasseurs du Doubs</b> Délégué : Régis Renaude /
Bretagne	<b>Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons</b> Délégué titulaire : Yann Gouez	<b>Association Eau et Rivières de Bretagne</b> Délégué : Lucille Inizan
Centre-Val de Loire	<b>Parc naturel régional de la Brenne</b> Futur délégué : Corentin Lecouillard)	
Grand Est	<b>Haies Vives d'Alsace</b> Délégué : Jacques Detemple Et Amélie Mandel (future directrice HVA)	<b>Parc naturel régional de Lorraine</b> Délégué : Nathalie D'Acunto
Hauts-de-France	<b>Atelier agriculture avesnois Thierache</b> Délégué : Françoise Gion	<b>UniLaSalle</b> Délégué : David Grandgirard
Ile-de-France	<b>Terre et Cité</b> Délégué suppléant : Glenn Keck	
Normandie	<b>Pépinières Levasseur</b> Mandataire : Etienne Levasseur	<b>Fédération des Associations de Boisement de la Manche</b> Mandataire : Pascal Lecaudey
Nouvelle-Aquitaine	<b>Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine</b> Délégué : Françoise Sire	<b>Bocage Pays Branché</b> Délégué : Etienne Berger
Occitanie	<b>Arbre et paysage d'Autan</b> Délégué : Nathalie Hewison	<b>Arbres et Paysages du Tarn</b> Délégué : David Campo
Pays de la Loire	<b>CUMA CEPVIL</b> Mandataire : Philippe Gruau	<b>Mission Bocage</b> Délégué : Yves Gabory
Provence-Alpes-Côte d'Azur	<b>AGROOF SCOP</b> Mandataire : Fabien Liagre Délégué : Daniël Ori	<b>Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée</b> Mandataire : Pierre Sauvat Délégué : Florian Carlet

COLLEGE	TITULAIRE
<b>Collège 1 : Arbre hors forêt</b>	<b>SCIC Mayenne Bois Energie</b> Mandataire : Emmanuel Lelièvre
	<b>Les planteurs volontaires</b> Délégué : Alan Guillou
	<b>AGROECO EXPERT</b> Mandataire : Christophe Sotteau
<b>Collège 2 : Agriculture</b>	<b>Chambre régionale d'agriculture de Bretagne</b> Mandataire : Gaëtan Le Seyec
	<b>SOLAGRO</b> Délégué : Frédéric Coulon
<b>Collège 3 : Environnement - développement rural</b>	<b>Histoires de paysage</b> Mandataire : Philippe Hirou
	<b>Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor</b> Délégué : David Rolland
	<b>L'Escuro, CPIE du Pays Creusois</b> Délégué : Stéphane Vassel

**Salariés présents :**

Paule Pointereau  
Catherine Moret  
Baptiste Sanson

**Soit 9 sièges représentés par titulaire ou suppléants pour 20 sièges (soit plus du ¼ des membres conformément aux statuts pour délibérer).**

**Réunion par webconférence Zoom de 17h à 19h00**

### Ordre du Jour

SUJET	A VOIR	PAR	TYPE
<b>Fonctionnement</b>	- Validation du <b>compte rendu du CA</b> du 21 Avril 2022	Philippe Hirou	Validation / correction
	- <b>Compte de résultats 2021</b>	Stéphane Vassel et Catherine Moret	vote électronique
	- Préparation <b>Assemblée Générale</b> du 30 Juin	Philippe Hirou	Décision
	- Retour du Ministère de l'intérieur <b>dossier ARUP</b>	Philippe Hirou et Catherine Moret	
<b>Projet</b>	- Remise en place <b>commission Carbone-Biomasse</b>	Paule Pointereau et Catherine MORET	Information
<b>Questions diverses</b>			

### FONCTIONNEMENT

#### **1) Validation du Compte rendu du conseil d'administration du 21 Avril 2022**

#### Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide le compte-rendu de la réunion de CA du 21 Avril 2022 sans demande de modification.

NB : Les comptes-rendus de CA ainsi que les ordres du jour sont disponibles sur le site internet de l'Afac-Agroforesteries : <https://afac-agroforesteries.fr/intranet-admin/>

## 2) Compte de résultats 2021

Le trésorier, Stéphane Vassel est excusé pour la présentation des comptes lors de ce CA.

La Commissaire au Compte n'a pas encore validé les comptes. Ces derniers seront soumis au vote du CA prochainement par vote électronique quand nous aurons le retour de la CAC. Si des modifications mineures sont apportées, nous vous l'expliquerons dans le mail du vote. Si des modifications plus importantes sont à réaliser, un nouveau CA sera peut-être convoqué avant le vote. Le calendrier est serré pour permettre d'envoyer les pièces avant l'AG.

Le compte de résultat, affecté à 2021, intègre comme l'exige le plan comptable associatif l'enregistrement des conventions, avec l'affectation des fonds à l'année, et ceux non dépensés qui passent en fonds dédiés soit 382 003 € en 2021. Cela donne une vision d'avenir à l'association : conventions pluri-annuelles, fonds sur les prochaines années assurés ...

Une nouvelle obligation conduit à prendre en compte le temps bénévole. Pour 2021, il est proposé d'intégrer uniquement celui qui sera valorisé dans des projets. Le coût-jour pris en compte est présenté ci-dessous pour validation. A partir de 2022, comme présenté au budget prévisionnel, un décompte du temps bénévole est mis en place. Un tableau de suivi pour le premier semestre va vous être transmis prochainement.

Les comptes sont présentés classiquement en charges et produits.

La CAC nous conseille fortement d'avoir de moins en moins d'aides aux projets pour les financements privés mais des aides au fonctionnement.

Nous avons un résultat confortable de 89 872 € lié au travail conséquent des salariés. Mais l'année 2022 signe la fin d'un certain nombre de projets. L'année 2023 sera une année de creux et de montage de nouveaux projets. Ce résultat permettra d'assurer le temps passé à travailler sur de nouveaux dossiers de financement.

Point important, les charges exceptionnelles d'un montant de 4 034€ correspondent à la subvention liée au projet RRAF 2016 dans lequel nous étions engagés comme bénéficiaire associé, avec comme chef de file l'Association Française d'Agroforesterie (Afaf). Nous ne recevons pas cette somme car les actions n'ont pas été réalisées en totalité par l'Afaf. Un abattement de 50% sur la subvention totale a été effectué. En tant que partenaire associé, nous sommes solidaires de cet abattement même si nous avons réalisé l'ensemble des actions et fourni les livrables, tout comme les autres partenaires.

Aucune information officielle ne nous a été transmise par l'Afaf, et ce malgré de nombreuses relances. L'Afaf nous affirme qu'ils n'ont pas encore reçu le solde, mais l'ASP nous a confirmé que le projet était clos et que le solde de 7 000€ a été versé en février à l'Afaf qui n'a, elle, rien reversé aux partenaires.

La CAC prépare une lettre de circularisation pour demander à l'Afaf d'expliquer cette perte de subvention de façon officielle.

A noter, une économie de 4 186 € correspondant à la gratuité obtenue des logiciels Windows et Adobe, qui sera considéré comme mécénat de compétence et sera intégrée tous les ans.

## Question du CA :

- Maxence Belle : Est-ce un bilan semblable aux années précédentes ?

Les années 2020 et 2021 sont relativement similaires, l'année 2019 est déficitaire, et 2022 à l'équilibre. L'année 2023 sera très certainement déficitaire par l'arrêt de plusieurs projet (biomasse, Resp'haies, réunir, Enseign'haies)

	TOTAL avec fonds dédiés	TOTAL affecté à l'activité 2020	FONCTIONNEMENT GENERAL	PROJETS
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 277 849</b>	<b>895 846</b>	<b>420 989</b>	<b>474 857</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 367 721</b>	<b>985 718</b>	<b>239 559</b>	<b>746 159</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>89 872</b>	<b>89 872</b>		
Report en Fonds dédiés	<b>382 003</b>	<b>382 003</b>		

<b>CHARGES</b>	
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>60 - Achat</b>	<b>721</b>
Fourniture de bureau et administrative	589
Achat d'équipement	132
<b>61 – Services extérieurs</b>	<b>228 085</b>
Soustraction et prestations de service	198 220
Maintenance	26 910
Assurance	1 622
Location de salle et réception	196
Documentation	62
Formation	1 075
<b>62 – Autres services extérieurs</b>	<b>89 077</b>
Mise à disposition personnel	12 510
Honoraires	27 658
Editions divers documents	3 506
Frais administrateurs	12 288
frais de mission salaires	19 484
déplacements partenaires	8 588
Frais postaux	554
Abonnement internet et téléphone	2 774
Frais de banque	538
Autres frais et commission	387
Cotisations et adhésions liées à l'activité	790
<b>Sous total reversements partenaires</b>	<b>214 152</b>
Végétal local	47 568
Animation Fondation Yves Rocher	4 503
Resp'haies	137 802
Enseign'haies	12 448
Géohaie	11 830
<b>63 – Impôts et taxes</b>	<b>38</b>
<b>64 – Charges de personnel</b>	<b>356 247</b>
Rémunération des personnels	258 347
Charges sociales	97 900
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	<b>4 305</b>
charge sur exercice antérieur	4 034
autres charges	271
<b>68- dotation aux amortissements et provisions</b>	<b>3 221</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>895 846</b>

<b>PRODUITS</b>	
<b>PRODUITS FONCTIONNEMENT</b>	
adhésions	22 364
aide à l'embauche et transfert de charges	9 333
Fonds de dotation	172 771
FPH	30 000
produits financiers	544
autres produits	3 867
produits exceptionnelles	680
<b>TOTAL PRODUITS ASSOCIATIF</b>	<b>239 559</b>
<b>FINANCEMENTS PROJETS</b>	
Label haie	163 992
Végétal local	139 054
Création du fonds	71 122
Plantations la boulangère	45 540
Etude biomasse	31 366
Resp'haies Bjorg	159 967
Projet Creuse	6 900
Réunir AF	16 754
ATT - coordination	1 707
Concours général	41 334
Outil plantation	13 932
Géohaie	26 169
Enseign'haie	28322
<b>TOTAL FINANCEMENTS PROJETS</b>	<b>746 159</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>985 718</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>89 872</b>
<b>CONTRIBUTION EN NATURE</b>	
FPH : mise à disposition bureaux Paris	32 000
Microsoft	4 186
valorisation temps bénévoles	2 800
<b>TOTAL CONTRIBUTION EN NATURE</b>	<b>36 186</b>

## BILAN 2021

ACTIF				PASSIF	
<b>IMMOBILISATIONS</b>			<b>14 093</b>	<b>FONDS ASSOCIATIF</b>	<b>174 864</b>
matériel	valeur initiale 21 757	Amortissement 7 664	Valeur immobilisée 14 093	<b>RESULTAT EXERCICE 2020</b>	<b>89 870</b>
				<b>FONDS DEDIES</b>	<b>614 902</b>
<b>CREANCES</b>				<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>320 796</b>
Produits à recevoir			<b>528 090</b>	fournisseurs	59 732
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>			<b>172 796</b>	Dettes sociales et fiscales	64 319
<b>DISPONIBILITES</b>			<b>485 453</b>	Autres dettes	184 744
				Produits constatés d'avance	12 000
<b>TOTAL</b>			<b>1 200 432</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 200 432</b>

### 3) Coût jour valorisation temps bénévoles

Le travail que les adhérents ou administrateurs apportent à l'association est de nature d'expertise technique, ou d'orientations stratégiques au projet de l'association. Il demande un niveau d'expérience ou de responsabilité élevé.

Le niveau de compétences correspond à un niveau de poste en groupe I de la convention collective avec de l'expérience.

Sur la base des règles de rémunération de l'Afac le coût jour de base est de : 304 €

Simulation salaire poste	Nombre de points convention collective	ancienneté	autres primes	salaire brute 250 points + points ancienneté à 6,61 €	salaire brute (X- 250) points à 6,37 €	total salaire brute	charges patronales	salaire chargé	salaire annuel	salaire net	coût jour
	450	20	95	1785	1879	3664	1759	5422	65070	2675	304

A cette base s'ajoutent les frais fonctionnement et missions de 15 % : 46 €

**Le coût retenu pour calculer le temps d'activité des bénévoles en comptabilité est de 350 €**

### 4) Préparation Assemblée Générale

L'AG est programmée le 30 juin 2022.

Déroulé de l'AG :

- 9h-9h15 : accueil
- 9h15-9h30 : rapport moral
- 9h30-11h : rapport d'activité
  - Zoom sur Resp'haies – Biomasse
  - Zoom sur les outils et la Géohaie
- 11h-11h30 : rapport financier
- 11h30-11h45 : clôture vote
- 11h50-12h10 : présentation des candidats + vote

- 12h30 : conclusion

L'ensemble de l'AG se déroulera en visio-conférence. Cela permet une plus grande participation des membres et une meilleure transparence et démocratie.

Il est prévu trois niveaux de communication et d'invitation : les votants / les partenaires / le grand public.

Commentaires du CA :

- Françoise Sire : C'est important que la présentation des thématiques soit accessibles aux membres des structures adhérentes. Il faudrait préciser dans l'invitation que les membres peuvent la retransmettre à leurs propres adhérents.

## **5) Etat d'avancement dossier ARUP**

Dossier déposé au mois de décembre comprenant un dossier technique, statutaire, financier et le soutien de deux mécènes historiques (la fondation Yves Rocher et la FPH). Nous avons également reçu des soutiens politiques très forts : soutien de la Ministre de l'écologie et du directeur de la DGPE (Direction Générale de la Performance économique du Ministère de l'Agriculture).

Ces soutiens font que nous sommes passés en haut de la pile.

Nous avons déjà reçu une réponse du Ministère de l'intérieur demandant un certain nombre d'informations complémentaires ou de modifications des statuts.

Le ministère nous a transmis un ensemble de questions sur les pièces déposées sur notre dossier ARUP

- Sur les bénéficiaires de l'Afac
- Sur les financements et l'équilibre avec les fonds privés
- Sur les statuts et en particulier les modalités de représentation des Afac régionales et les modalités de vote. En particulier, il est demandé de ne pas avoir de conditions transitoires dans nos modalités

Afin de répondre au mieux aux remarques, le bureau a proposé l'accompagnement d'un juriste spécialisé. Le juriste de FINACOOOP qui nous a accompagné jusqu'ici est en congé parental. Nous avons sollicité l'avocate qui a travaillé sur le Fonds pour l'Arbre (Fidal – Aurélie Carlier). Les frais de prestation de l'avocate seront pris en charge par les dépenses que nous avons provisionnées pour le séminaire à Villarceaux, qui est entièrement pris en charge par la FPH.

NB : Philippe Hirou s'est rapproché de Cécile Claveirole qui a travaillé au dépôt du dossier ARUP pour France Nature Environnement (FNE), a confirmé qu'il est indispensable d'être accompagné par un juriste pour tenir tête au Ministère de l'intérieur.

Il est probable que les modifications à apporter dépassent le mandat donné pour faire évoluer les statuts. Il faudra probablement de nouveau organiser une AGE (en septembre ?).

Un RDV avec le Ministère est prévu le 24 Mai pour étudier les points soulevés et voir les propositions qui pourraient être compatibles avec notre organisation décidée en AGE et les contraintes ARUP.

Contrairement à ce que nous avons annoncé, le statut d'ARUP ne se transmet pas aux Afac Régionales. Par contre, cela permet d'apporter une réelle reconnaissance au sujet porté par l'ensemble du réseau. Cela est très important pour pouvoir continuer à solliciter des aides publiques et privées. Cela justifie l'intérêt général des fonctionnalités de l'arbre et de la haie.

Pour conserver le statut d'intérêt général, l'association ne doit pas être dans le champ concurrentiel.

## **PROJET**

### **Remise en place de la commission Biomasse-Carbone**

#### **Objectifs de la commission**

- **Volet biomasse :**

La commission pourra suivre les résultats de l'étude Resp'haies-ADEME engagée et étudier les perspectives de ce projet.

- **Volet Carbone :**

De nombreux membres du réseau sont sollicités sur la valorisation du carbone en compensation et demandent que l'Afac apporte une analyse sur cette question.

Les mécènes du Fonds pour l'Arbre souhaitent prendre une position commune avec l'Afac sur cette question. Un premier atelier carbone, avec les mécènes du Fonds a eu lieu le 9 mars et un prochain est prévu les 23-24 juin.

L'objectif est de pouvoir travailler une position globale sur le carbone et la haie, avec une explication détaillée du système et de ses enjeux, jusqu'à produire un autre modèle si nécessaire.

L'Afac a participé au groupe de travail l'élaboration de la méthode Label Bas Carbone. Le Label Haie est intégré dans la méthode comme permettant d'obtenir des points supplémentaires sur le volet « autres services ». Elle a validé la méthode de calcul (qui est l'objet principal de l'outil LBC). Cependant, le souhait défendu initialement était d'intégrer le Label Haie comme méthode de certification et de contrôle.

De fait les différences entre le Label Bas Carbone et le Label Haie en font deux Labels non équivalents.

(Et s'il n'est pas certifié, le Label Bas Carbone n'est pas un « label », mais une simple démarche.)

#### **Objectifs de la commission de travail :**

- Construire une position sur le carbone et la haie
- Demande du Fonds pour l'Arbre d'être partie prenante de la construction de cette position
- Donner une bonne information aux opérateurs et aux agriculteurs
- Poursuivre la production de références biomasse avec la perspective de dépôt d'un nouveau dossier et l'accompagnement de dépôt de dossiers dans les territoires

La commission de travail ne démarrera pas avant la rentrée.

Proposition de faire une **réunion d'information** dédiée de présentation de l'état de l'art sur le système du carbone de façon large jusqu'à son application sur la thématique de la haie avant l'été pour une mise à niveau collective. A l'issue de cette réunion le choix sera donné de s'engager ou non dans la commission de travail.

L'idée de travailler la position avec des mécènes qui souhaitent une position éthique.

Échange avec le CA :

- Yann Gouez : Avez-vous échangé avec la coopérative carbone de la Rochelle ? C'est un fonds carbone local. Ils étudient la possibilité de dupliquer ces coopératives. Il y en a 7 aujourd'hui en France et La Rochelle est la première. Il faut interroger le système monté. Possibilité de financer de la gestion durable des haies.
- Etienne Berger : Le projet carbocage dans les Mauges : bourse de mécénat agricole qui reviendra aux agriculteurs qui s'engage dans un projet label bas carbone.
- Philippe Hirou : Carbone farmers : <https://www.carbonefarmers.com>
- Françoise Sire : Ce sont tous des intermédiaires. C'est très important d'avoir des entreprises au Fonds pour l'Arbre pour échanger sur ce système. C'est une force.
- Françoise Gion : C'est important de travailler sur ce sujet et de bien informer les agriculteurs pour ne pas qu'ils s'engouffrent dans de mauvaises voies. C'est important de pouvoir mobiliser le Fonds pour l'Arbre pour agir auprès des agriculteurs et nous aussi opérateurs qui sommes des maillons entre les agriculteurs et les dispositifs financiers pour les accompagner au mieux.

#### **Décisions du conseil d'administration :**

Le Conseil d'administration valide :

- la réactivation de la commission Carbone – Biomasse qui démarrera à la rentrée avec comme premier travail :

\* le travail sur la position carbone en étroite collaboration avec le Fonds pour l'Arbre et en parallèle et synergie de la commission carbone pour **donner une bonne information aux opérateurs et aux agriculteurs**

\* explorer les perspectives d'un projet biomasse – volet 2 pour déployer la méthodologie

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Convention FNC - Afac**

Pour accompagner le bon déroulé de la convention FNC et Afac, un comité technique et un **comité de suivi politique** sont créés.

Pour siéger au comité de suivi politique, siégeront de fait les présidents de nos deux structures mais aussi des représentants désignés pour chaque structure.

- Pour la FNC, l'ensemble des échelles seront représentées (Départementale, régionale et nationale). Les élections du CA de la Fédération nationale et la désignation des membres du Bureau auront lieu demain. Le Président W Schraen se représente et ce n'est pas gagné d'avance.
- Côté Afac, lors d'une réunion de travail du 5 avril, nous avons identifié des administrateurs Afac qui pourraient siéger au comité de suivi national. Ils auront un rôle de représentation politique mais pas de travail qu'en GT technique.

In fine, il doit y avoir trois représentants. Possibilité d'avoir des suppléants.

Personnes pressenties :

- **Christophe Sotteau – est d'accord sur le principe** (a une bonne connaissance du monde fédéral, a travaillé avec l'ONCFS)
- **Emmanuel Lelièvre – est d'accord sur le principe**
- Etienne Levavasseur – intéressé mais trop pris par l'Afac Régionale et son métier, mais pourra être sollicité si nécessaire
- Sylvie Monier, Nathalie Hewisson et Françoise Sire – ont été interrogées pour voir qui souhaite siéger parmi les trois administratrices et doivent donner réponse prochainement. **Sylvie Monier est d'accord sur le principe.**

Côté FNC, pour la représentation par le personnel : présentation des trois niveaux : David Rolland, Olivier Clément et Christophe Urbaniak.

Côté Afac, pour la représentation par le personnel : Paule (et les autres collègues seront mobilisés en fonction des thématiques).

**Décisions du conseil d'administration :**

Le Conseil d'administration s'accorde pour donner mandat de représentation de l'Afac-Agroforesteries à Christophe Sotteau et Emmanuel Lelièvre au Comité de suivi politique issu du partenariat entre la FNC et l'Afac-Agroforesteries.

Sylvie Monier, Nathalie Hewisson et Françoise Sire donneront réponse prochainement pour savoir qui des trois administratrices siège au Comité.

**Point divers**

**Mobilisation PAC**

La MAA a rédigé une réponse aux observations de la commission européenne avec une équivalence proposée à 50 m2.

L'Afac présentera demain à la réunion de discussion avec les parties prenantes une position d'une équivalence de la pondération des haies à 10 m<sup>2</sup>

La mobilisation lancée a récolté au 23 Mai 2022, 3727 signatures dont plus de 850 structures. Nous ferons valoir la signature des structures dans notre courrier aux deux ministres. Un retour sur la mobilisation sera réalisé auprès des participants.

Côté partenariats, la FNC soutient notre position et interviendra en ce sens. Le Fonds pour l'Arbre adresse un courrier au premier ministre pour appuyer la proposition de l'Afac-Agroforesteries.

## **Relation avec l'Afaf**

- De nombreux membres sont sollicités dans les territoires, et même au niveau de l'Afac, sur la différence entre l'Afac et l'Afaf.
- Françoise Sire : Ne faudrait-il pas rencontrer l'Afaf, pour pouvoir avoir un discours clair ?
- Paule Pointereau : Il faut travailler un argumentaire pour montrer la différence entre l'Afac et l'Afaf, c'est ça l'objectif et non pas de les rencontrer en soit. Il faut travailler une méthode d'enquête pour bâtir cet argumentaire, faire le tour des membres du CA pour voir ce qu'il se passe en région, interroger les partenaires institutionnels et techniques avec qui ils ont travaillé, retracer l'historique, voir les impayés (agriculteurs, partenaires, ...) et les actions non réalisées, voir le lien avec Ver de terre production, Pour une agriculture du vivant, quel plan de financement, quels adhérents, quelle transparence démocratique, ...
- Françoise Sire : En Nouvelle-Aquitaine, l'Afaf ne souhaite pas rentrer dans l'Afac NA et certains acteurs de la région soutiennent que si l'Afac R ne fédère pas tous les acteurs alors celle-ci n'a pas lieu d'être. Ils rencontrent les élus régionaux.
- Françoise Gion : Ils ont débarqué en Hauts de France, pour monter des projets et débarquer dans des régions où ils ne sont pas connus. C'est pour cela que l'on a créé l'Afac HDF. C'est important de rappeler l'historique entre l'Afaf et l'Afac.
- David Rolland : Je ne les connais pas.
- Christophe Sotteau : Ils ont atterri sans qu'on le sache. Certains agriculteurs attendent d'être payés depuis 3 ans. Au niveau technique, ça ne répond pas. Aucun suivi.
- Yann Gouez : Quand on s'adresse au grand public, ils connaissent d'abord l'Afaf. Ils ont une force de frappe plus forte. C'est lié à Ver de terre production.

## **Décisions du conseil d'administration :**

Le Conseil d'administration souhaiterait disposer d'un argumentaire clair expliquant les différences entre l'Afac et l'Afaf, comprenant les tenants et les aboutissants, pour l'ensemble des membres du CA afin de s'accorder sur un même discours.

Philippe Hirou est volontaire pour travailler à ce sujet avec l'équipe salariée.